PCDR
Commune de RENDEUX

Partie IV - Stratégie communale de développement rural de Rendeux

MAI 2023

Urbanisme et développement territorial Orthogone

Stratégie communale de développement rural de Rendeux

1 Introduction

A partir du diagnostic et de diagnostic partagé du territoire reprenant les atouts à valoriser, les faiblesses à atténuer et les enjeux identifiés, la CLDR a élaboré un projet de territoire pour sa commune.

Il propose une vision de Rendeux en 2034 résumée par 3 défis. Il s'agit de buts à atteindre dans 10 ans, traduits par 9 objectifs.

Cette vision est soutenue par une approche holistique du développement durable dans le cadre de l'agenda 21. Après avoir identifié les ressources du territoire et les besoins de la population, les piliers du développement durable (économie-société-environnement) sont repris dans chaque objectif. Un axe transversal qui transcende toute la démarche a été formalisé pour rappeler à chaque étape l'importance de la communication et de l'équilibre à atteindre au sein d'une démarche intégrée, c'est-à-dire inter reliée avec tous les autres objectifs qui fondent la vision stratégique.

Pour chacun des objectifs, différents indicateurs ont été définis pour assurer une évaluation durant les dix années à venir et aux termes des actions et projets mis en place.

2 La Stratégie

Dans le cadre de l'agenda 21, la stratégie se fonde sur la version forte du développement durable qui accorde la prédominance au respect des limites de l'environnement comme cadre à toute action. L'économie et la vie associative sont au service du bien être des communautés qui agissent dans le respect de l'environnement et sont tournées vers un avenir durable.

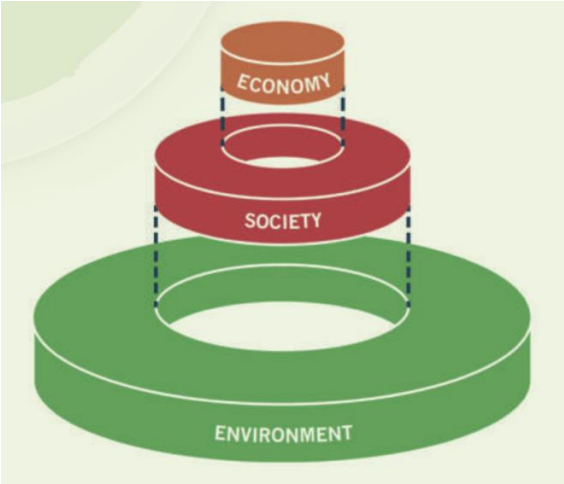

La stratégie prend la forme de 3 défis ambitieux pour faire de Rendeux en 2034 un territoire :

A) Où la **convivialité** et la **solidarité** se vivent au quotidien, dans l'ensemble des villages

B) Dans lequel le **bien-être** des citoyens est au cœur des actions développées

C) Fier de son passé et tourné vers un **avenir durable**

La stratégie se décline alors en 9 objectifs, soit 3 objectifs par défi, bien que l'approche soit systémique et que les objectifs peuvent se rapprocher de plusieurs défis.

DEFIS : Faire de Rendeux une commune …	**OBJECTIFS**
A - Où la CONVIVIALITÉ et la SOLIDARITÉ se vivent au quotidien, dans l'ensemble des villages	1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates 2. Maintenir, diversifier et développer l'**offre commerciale**, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de **l'activité agricole** et le développement des **circuits courts** 3. Préserver le territoire communal du **tourisme** de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
B - Dans lequel le BIEN-ÊTRE des citoyens est au cœur des actions développées	4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge) 5. Favoriser la **mobilité douce, utilitaire** et touristique 6. Améliorer la **sécurité routière**
C - Fière de son passé et tournée vers un AVENIR DURABLE	7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine** bâti, naturel et paysager 8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale 9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle

… Tout en améliorant la COMMUNICATION entre l'ensemble des acteurs du (et des) territoire et en assurant un EQUILIBRE entre ses différentes composantes !

Parallèlement, un axe transversal transcende les objectifs et s'applique à chaque étape de la réflexion et de la mise en œuvre. Il comprend les notions de communication, de synergies transcommunales et d'équilibre.

L'amélioration de la communication entre l'ensemble des acteurs du territoire sera à rechercher pour tous les projets et actions menés. Pour cela, comme au sein de la CLDR, il faudra favoriser les collaborations entre les acteurs et les solutions globales et intégrées.
Le besoin d'optimiser la communication entre la commune et ses habitants est présent dans tous les domaines, y compris envers les ainés qui méritent une attention spécifique. La communication passe aussi par l'amélioration de la connectivité (téléphonie, internet…), la sensibilisation, l'éducation et la réduction de la fracture numérique. La communication sera également un acteur d'inclusion sociale en promouvant le respect de la différenciation et la participation citoyenne dans les prises de décision.

L'axe transversal intègre également le changement de niveau d'analyse et le recours aux synergies transcommunales en vue de gérer les bonnes matières à la bonne échelle dans des domaines tels que les infrastructures sportives et culturelles, la gestion des déchets, la promotion des modes durables de transport et la mise en place de protection de zones remarquable au niveau de la biodiversité.

La notion d'équilibre sera au cœur des choix opérés dans la commune. Les solutions approchées seront issues d'une réflexion qui intégrera toutes les facettes des enjeux. Cette approche intégrée se traduira par la gestion des cohabitations :

- Entre la population et les activités agricoles et forestières actuelles, dans le respect des paysages et de la biodiversité,
- Entre-les touristes/seconds résidents et les autochtones,
- Entre les activités sportives et la quiétude des autres usagers.

L'équilibre sera également prioritaire dans la gestion des ressources naturelles en veillant à mettre en place des pratiques agricoles durables, à encourager la diversification des cultures et à développer des politiques de gestion durable de l'eau et de l'énergie.

La stratégie de développement de Rendeux

Faire de la commune en 2034 un territoire…

A) Où la **convivialité** et la **solidarité** se vivent au quotidien, dans l'ensemble des villages

B) Dans lequel le **bien-être** des citoyens est au cœur des actions développées

C) Fier de son passé et tourné vers un **avenir durable**

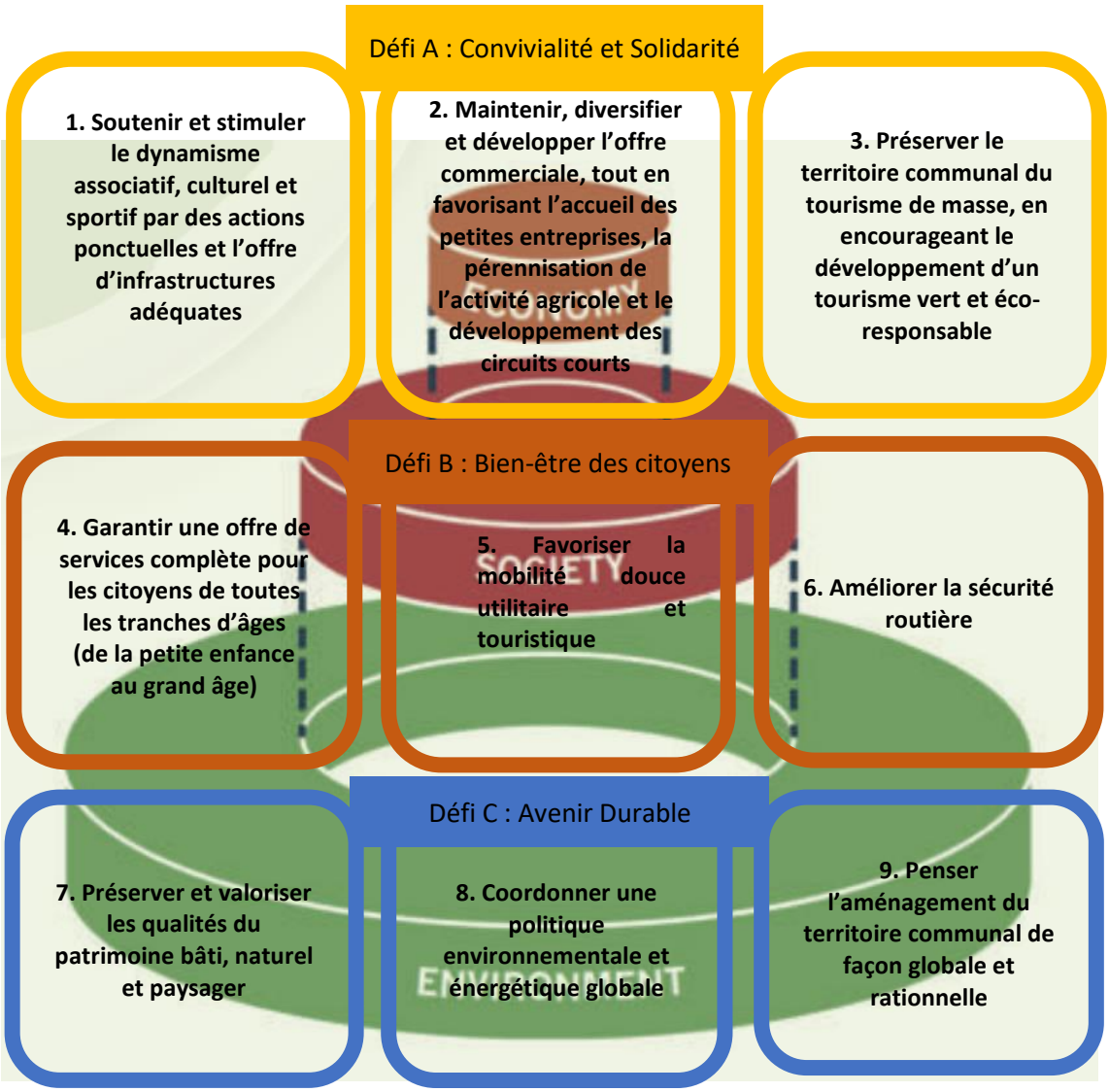

… Tout en améliorant la COMMUNICATION entre l'ensemble des acteurs du (et des) territoire et assurant un EQUILIBRE entre ses différentes composantes !

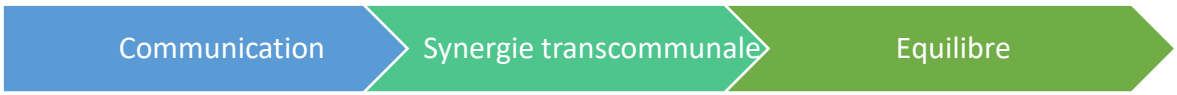

3 Les Objectifs

Objectif 1 :

3.1 Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates

Défi A : Convivialité et Solidarité

3.1.1 Quel objectif ?

En 2034, la commune aura renforcé son offre en infrastructure et son aide matérielle à disposition des différents groupements. Elle aura une écoute proactive envers sa population afin maintenir le dynamisme existant. Elle assurera également le relais entre la population et les initiatives extra-communales. Elle veillera à assurer le lien social entre les Rendeusiens et les différentes associations par la communication et la concertation.

3.1.2 Pourquoi cet objectif ?

Pour les Rendeusiens, les qualités premières de leur commune sont l'art de vivre, le calme, l'ambiance conviviale et la solidarité. Ces qualités expliquent la multitude d'associations et d'animations. La commune dispose de nombreuses maisons de villages rénovées, notamment dans le cadre de l'ancien PCDR. Cependant, les consultations populaires ont pointé l'inadéquation de certaines salles de village pour des activités nécessitant de petits locaux. La CLDR reconnaît le dynamisme sportif de la population mais déplore un manque d'infrastructures sur le territoire communal.

3.1.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En développant une offre suffisante en matière d'infrastructures sportives
- En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles
- En créant des locaux de rassemblement et de rencontre
- En complétant l'offre en maisons de village par des rénovations ou de nouvelles constructions
- En complétant l'équipement des différents comités
- En développant des initiatives de transition

3.1.4 Indicateurs de résultats

Indicateurs	Valeur cible	Source
Nombre d'associations dans la commune	Stable	Commune
Nombre d'habitants impliqués dans les associations	+10 par an	Commune
Nombre d'habitants impliqués dans les activités	+20 par an	Commune
Nombre de communications de la commune vers les associations	5 par an	Commune

3.1.5 Effets multiplicateurs

- Attirer une nouvelle population dans la commune
- Augmenter l'attractivité touristique de Rendeux
- Encourager les Rendeusiens dans de nouvelles activités
- Valoriser le patrimoine foncier et matériel de la commune
- Accroître la solidarité entre habitants

Objectif 2 :

3.2 Maintenir, diversifier et développer l'offre commerciale, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de l'activité agricole et le développement des circuits courts

Défi A : Convivialité et Solidarité

3.2.1 Quel objectif ?

En 2034, Rendeux aura conservé et développé son tissu économique spécifique à une petite commune rurale, à savoir des exploitations agricoles et des petites entreprises. Dans le respect de son environnement, il s'agira de développer des activités en lien avec les ressources du territoire tout en maintenant et en diversifiant les services et les commerces locaux.

L'objectif favorisera les circuits-courts en soutenant toutes les chaines de distribution. Les acteurs de transformation seront nécessaires et des lieux pour les accueillir seront prévus, en partenariat avec les acteurs transcommunaux, provinciaux ou régionaux.

Plus généralement, la création de structures ou de zones susceptibles d'accueillir de nouvelles petites entreprises et de l'artisanat sera nécessaire. Ces implantations à taille humaine soutiendront la création d'emplois pour les jeunes sur la commune, en privilégiant le cadre de vie.

Le consommateur devra aussi être un acteur du changement par une consommation responsable, éthique et locale mais aussi par la participation à des actions.

3.2.2 Pourquoi cet objectif ?

Le monde agricole subit des mutations importantes. Les nombreuses pressions (mondialisation, réglementation, accès à la terre, endettement…) sur les acteurs du monde agricole appellent à une transition vers des modes production en lien avec le territoire.

Le niveau communal peut y contribuer en soutenant les productions locales et de nouvelles formes de distribution liées aux ressources du territoire.

3.2.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En développant les circuits courts
- En aménageant des espaces de distribution des produits de circuits courts
- En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles
- En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement
- En développant des réseaux d'échange
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune

3.2.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Nombres d'agriculteurs	Stabilisation	Commune
SAU	Stabilisation	SPF
Nombres d'entreprises	Augmentation de 5% d'ici 2034	Statbel
Taux d'emploi local (des jeunes)	Augmentation de 2% d'ici 2034	Statbel

3.2.5 Effets multiplicateurs

- Proposer de nouveaux emplois pour les (jeunes) habitants
- Rendre le territoire attractif pour les jeunes ménages
- Créer de nouveaux métiers
- Améliorer l'image éco-responsable de la commune
- Augmenter l'attractivité touristique grâce aux produits du terroir
- Améliorer la biodiversité des espaces naturels
- Sauvegarder la qualité des paysages et le caractère rural de la commune
- Conscientiser le citoyen à une consommation durable

Objectif 3 :

3.3 Préserver le territoire communal du **tourisme** de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable

Défi A : Convivialité et Solidarité

3.3.1 Quel objectif ?

En 2034, le tourisme ne sera pas une contrainte mais une plus-value tant au niveau économique, social et environnemental. La commune veillera à assurer l'équilibre entre les différents types de tourisme.

Pour cela, elle sera à l'écoute de l'évolution du tourisme et se dotera d'outils lui permettant d'assurer une harmonie entre le tourisme, les habitants et la nature. La commune sera un soutien à toute initiative touristique innovante et éco-responsable.

3.3.2 Pourquoi cet objectif ?

L'image Nature-Paysage de Rendeux fait la renommée et l'attractivité de la commune. Son caractère durable réside dans l'équilibre à trouver entre ses ressources à préserver, la quiétude des résidents (habitants et touristes) et le poids du tourisme qui génère des retombées économiques. Les acteurs plaident pour un tourisme diffus, de qualité, éco-responsable, soit un tourisme **vert**.

3.3.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En impliquant et en communiquant avec les différents acteurs du tourisme
- En étant attentif au maintien du caractère vert et durable de la commune
- En se dotant d'outils d'aménagement du territoire
- En développant des outils d'accueil numériques
- En réinventant les promenades à thème et les parcours découvertes
- En repensant des programmes structurés
- En aménageant des entrées de commune en lien avec l'image éco-responsable

3.3.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Nombre de circuits découvertes thématiques	5	Commune
Augmentation du nombre de visiteurs et de nuitées	Maintien d'ici 2034	Commune/CGT/ Statbel
Nombre de dossiers dérogeant au guide communal des gîtes touristiques	Zéro	CCATM
Nombre de communication avec les acteurs du tourisme	2 par an	Commune
Nombre de plaintes pour nuisances liées au tourisme	0	Zone de police
Nombre de gîtes éco-responsables	5	Commune

3.3.5 Effets multiplicateurs

- Développer des projets circuits courts
- Augmenter les emplois et les revenus issus de l'économie touristique
- Accroître l'image verte de la commune
- Moderniser l'image de la commune
- Préserver et adapter aux normes environnementales le patrimoine immobilier
- Assurer un vivre-ensemble harmonieux entre touristes et citoyens

Objectif 4 :

3.4 Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges

Défi B : Bien-être des citoyens

3.4.1 Quel objectif ?

Il s'agira de maintenir et anticiper les différents services offerts à l'ensemble de la population, quelques soient son âge et ses besoins.

La commune veillera à encourager la fréquentation des établissements scolaires sur son territoire en développant une offre de services dans sa centralité (accueil de la petite enfance, services communaux, services de santé, sport, etc.).

Le renforcement des premières lignes en soins de santé est primordial. Il sera ainsi nécessaire de maintenir, voire augmenter, le nombre de médecins, dentistes, … sur la commune. Au vu de la densité de population, la transcommunalité est une piste de réflexion à privilégier pour certains services dépassant les capacités matérielles de la commune.

L'accès aux services sera amélioré par une meilleure communication, une accessibilité privilégiant la mobilité douce et intégrant les personnes à mobilité réduite.

3.4.2 Pourquoi cet objectif ?

Les citoyens souhaitent disposer d'une offre de services complète. Certains services nécessitent une masse importante d'utilisateurs pour être rentables et ne peuvent trouver place sur le territoire de la commune (hôpital, MRS, justice, centre commercial, centre sportif, etc.). Mais la plupart des services de proximité doivent garantir le bien-être et la sécurité de la population, face à une diminution des acteurs de la santé et à un vieillissement de la population.

Toutes les tranches d'âges sont concernées, de l'accueil de la petite enfance, en passant par l'enseignement et l'offre extra-scolaire, jusqu'aux réponses aux besoins des ainés. Le souhait de la plupart des ainés est de rester sur le territoire communal le plus longtemps possible et de bénéficier de l'ensemble des principaux services.

Le maintien et le renforcement de l'enseignement sont des vecteurs d'attractivité pour la population et réduisent globalement les déplacements.

3.4.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En pérennisant l'offre de services existant : crèche, écoles, cabinet médical, logements séniors
- En renforçant les premières lignes de santé par la mise à disposition d'infrastructures adaptées
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En développant une dynamique de soutien aux jeunes
- En garantissant un accueil suffisant de la petite enfance
- En réduisant la fracture numérique
- En attirant de nouveaux services paramédicaux ou sociaux

3.4.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Nombre d'élèves (primaires, secondaires)	+ 5 % par an	Commune, FWB
Nombre de médecins	3	Commune
Zone blanche sur le territoire	Zéro	Wallonie
Nombre de formations anti-fracture numérique	1 par an	Commune et CCCA
Création d'un conseil de la jeunesse	1	Commune
Taux d'occupation du cabinet médical	100 %	Commune
Création de nouveaux services	2	

3.4.5 Effets multiplicateurs

- Renforcer l'image et l'attractivité de la commune
- Augmenter la population
- Renforcer la solidarité entre les citoyens et la cohésion intergénérationnelle
- Maintenir une population active sur la commune
- Maintenir les aînés sur le territoire
- Limiter les déplacements motorisés
- Favoriser la mobilité douce

Objectif 5 :

3.5 Favoriser la **mobilité douce** utilitaire et touristique

Défi B : Bien-être des citoyens

3.5.1 Quel objectif ?

L'objectif sera le développement et l'amélioration de pistes cyclables et de circuits de mobilité lente, tant pour un usage utilitaire que touristique. Les infrastructures, tant au niveau de la conception que de la réalisation, se feront dans une optique de développement durable.

Il s'agira également d'inciter les citoyens et les touristes à l'utilisation de la mobilité lente. Il faudra conscientiser les utilisateurs et les différents acteurs de la commune à la nécessité de réduire les déplacements motorisés et leur empreinte carbone.

3.5.2 Pourquoi cet objectif ?

Bien que les déplacements automobiles restent essentiels au sein d'une commune rurale et touristique, la mobilité douce a été classée comme une priorité stratégique par la CLDR. Augmenter l'utilisation des modes doux engendre une diminution des émissions et, in fine, une amélioration du cadre de vie.

Si le relief est un atout pour la beauté des paysages et donc l'attractivité touristique, il pose un problème pour la mobilité douce sans assistance électrique. Le réseau cyclable est incomplet, tant longitudinalement dans l'axe de la vallée que latéralement vers les divers points d'intérêt et de service de la commune.

Les acteurs ont marqué une volonté de favoriser les voies de mobilité lente.

3.5.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En complétant le réseau de voies lentes
- En anticipant les besoins liés à l'évolution de la mobilité lente
- En créant du parcage alternatif
- En assurant le résultat et la mise en œuvre du PIC Mobilité
- En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo
- En sensibilisant les acteurs HORECA à l'accueil des cyclistes
- En organisant des trajets quotidiens (scolaires…) à vélo et/ou pédestres
- En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route

3.5.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Le nombre d'accidents impliquant des usagers faibles	Zéro	Zone de police
Le nombre de villages connectés au réseau doux	9	Commune
Le nombre de connexions en mode doux vers les autres communes	4	Commune
Le nombre d'usagers des TEC	+ 10 % par an	TEC
Le nombre de vélos sur la commune	+ 5 % par an	Commune / GRACQ
Le nombre de convois quotidiens en mode doux	2	Commune / Ecoles / GRACQ

3.5.5 Effets multiplicateurs

- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la biodiversité
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire les pollutions sonores
- Lutter contre le sentiment d'insécurité routière
- Améliorer l'image de la commune verte et rurale
- Augmenter le sentiment d'appartenance du citoyen à la commune
- Augmenter l'attractivité touristique

Objectif 6 :

3.6 Améliorer la sécurité routière

Défi B : Bien-être des citoyens

3.6.1 Quel objectif ?

En 2034, la commune aura éliminé les points noirs identifiés. Elle aura mis en place des alternatives à l'utilisation des grands axes routiers par les usagers faibles. Elle aura sensibilisé les utilisateurs des infrastructures routières au partage de l'espace public et restera attentive aux propositions de la population tendant à améliorer la sécurité routière

3.6.2 Pourquoi cet objectif ?

Au sein d'une commune rurale et touristique, la mobilité reste conditionnée par la possession d'une voiture. L'objectif est d'optimaliser les déplacements automobiles qui restent essentiels mais qui génèrent des nuisances pour de la population. Le renforcement de la sécurité routière a régulièrement été cité. Certains points noirs sont encore présents et demandent une amélioration de la sécurité routière.

3.6.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En aménageant et signalant les parkings publics et les passages dangereux
- En assurant le résultat et la mise en œuvre du PIC Mobilité
- En aménageant les entrées et traversées d'agglomérations et de villages
- En sécurisant les déplacements des usagers faibles
- En formant les usagers au partage de l'espace public
- En offrant des tracés alternatifs

3.6.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Le nombre de points noirs « sécurité routière » restants	zéro	Zone de police
Le nombre d'accidents	- 20 % par an	Zone de police
Le nombre de tronçons sécurisés	3 par an	Commune
Le nombre de tronçons créés	1 par an	Commune
Le nombre de formations dispensées	1 par an	Commune
Le nombre de propositions citoyennes relatives à la sécurité routière réalisées	1 par an	Commune

3.6.5 Effets multiplicateurs

- Augmenter l'attractivité touristique et le cadre de vie des habitants
- Augmenter la cohésion sociale
- Améliorer l'accessibilité aux services
- Développer la mobilité douce

Objectif 7 :

3.7 Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine** bâti, naturel et paysager

Défi C : Avenir Durable

3.7.1 Quel objectif ?

En 2034, la commune aura conservé et mis en valeur son patrimoine et sa biodiversité. Cela passera par le renforcement de la qualité des ressources naturelles et écologiques.

3.7.2 Pourquoi cet objectif ?

La qualité et la richesse paysagère de la commune sont reconnues par la majorité de la population. Outre les espaces naturels à préserver, la commune abrite des sites remarquables comme les sites classés de Saint-Thibaut et de l'église Saint-Martin de Marcourt ainsi que l'arboretum Robert Lenoir. Les noyaux bâtis des villages restent préservés. Le petit patrimoine a été répertorié lors de la précédente ODR.

3.7.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En identifiant des zones susceptibles d'être protégées
- En préservant les zones riches en biodiversité
- En dynamisant le développement de la nature.
- En rénovant les sites de mise en valeur des paysages
- En encadrant les rénovations et les nouvelles constructions
- En intégrant la notion de développement durable dans les rénovations et les nouvelles constructions
- En valorisant les chapelles et églises de la commune
- En restaurant le petit patrimoine (murs en pierres sèches, etc.)
- En valorisant les monuments et sites de la commune
- En amenant la population à s'approprier son patrimoine
- En intégrant des synergies transcommunales telles que le Parc Naturel des deux Ourthes

3.7.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Le nombre de sites naturels supplémentaires inscrits dans des projets de préservation	3	Commune
Nombre de projets communaux de rénovation du patrimoine	5	Commune
Nombre de points noirs identifiés par le CRO	Zéro	CRO
Nombres d'espèces menacées	Zéro	Natagora
Nombre d'initiatives citoyennes en faveur du patrimoine	2 par an	Commune

3.7.5 Effets multiplicateurs

- Maintenir un cadre de vie de qualité
- Améliorer la connexion entre les résidents et leur cadre de vie
- Améliorer l'image de la commune
- Améliorer l'attractivité du territoire
- Augmenter la biodiversité
- Conserver des biotopes
- Contribuer à l'indépendance énergétique des bâtiments
- Augmenter la production énergétique renouvelable

Objectif 8 :

3.8 Coordonner une politique environnementale et énergétique globale

Défi C : Avenir Durable

3.8.1 Quel objectif ?

L'environnement de la commune est intimement lié à la forêt et à l'agriculture. L'objectif principal sera de favoriser une gestion équilibrée des forêts et une politique environnementale et énergétique globale, en combinant ses fonctions économiques, énergétiques, écologiques et touristiques. Cet objectif visera également à réduire l'empreinte écologique du secteur agricole. De manière plus transversale, la politique environnementale globale passera par le renforcement de l'équilibre entre les fonctions résidentielles, économiques, agricoles et forestières.

L'objectif en matière d'énergie consistera à favoriser l'efficacité énergétique et à produire davantage d'énergie au départ de ressources renouvelables. Parallèlement, une réduction de la consommation d'énergie par l'ensemble des acteurs sera prônée.

3.8.2 Pourquoi cet objectif ?

La commune a mis en place une série de structures et d'outils de gestion, d'entretien et de valorisation de l'environnement : gestion différenciée (zéro pesticide), nouveau plan de gestion de la forêt, fauchage tardif, plan Maya, « Combles et clochers », etc. Parallèlement, la population souhaite se préserver des nuisances sonores et lumineuses.

En 2018, la commune de Rendeux a formé deux nouveaux agents constateurs afin de lutter, d'informer et de sanctionner les incivilités liées aux déchets. L'AIVE cite la commune de Rendeux comme « bon élève » en matière d'apports aux recyparcs même s'il reste à améliorer la qualité de tri. Ce constat rejoint celui de la CLDR qui déplore un relâchement autour du tri sélectif.

Les ressources naturelles potentielles pour la production d'énergie sont nombreuses : la commune est boisée à 56%, l'Ourthe la traverse du sud au nord et de nombreux cours d'eau présentent des dénivelés intéressants. La mise en valeurs de ces atouts naturels ne doit pas se faires aux dépens du patrimoine environnemental et paysager.

3.8.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En créant des initiatives de réduction de déchets
- En augmentant la propreté globale de la commune
- En atténuant les pollutions lumineuses
- En intégrant la production d'énergie renouvelable et la diminution de la consommation d'énergie dans les projets immobiliers publics et privés
- En poursuivant la mise en œuvre des projets du PAEDC
- En sensibilisant la population, principalement les élèves, aux enjeux climatiques
- En suscitant la réflexion autour de la valorisation des ressources comme l'eau, le bois, l'éolien et le soleil.

- En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie
- En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier et du charroi communal
- En gérant les forêts de manière durable

3.8.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Le nombre de projets publics et privés de productions énergétiques renouvelables	5	Commune
Le nombre de projets publics d'isolation	1 par an	Commune
Le nombre de projets privés d'isolation	10 par an	Commune / Wallonie
La diminution des consommations énergétiques sur le territoire communal	10 %	Commune / fournisseurs
Nombre de projets de production d'énergie renouvelable ayant comme ressource l'eau	1	Commune
Nombre de projets de production d'énergie renouvelable ayant comme ressource le bois	1	Commune
Nombre de projets de production d'énergie renouvelable ayant comme ressource l'éolien	1	Commune
Nombre de projets de production d'énergie renouvelable ayant comme ressource le soleil	1	Commune
Part de la surface forestière en gestion naturelle	+ 5 %	DNF
Diminution des déchets collectés	25 %	AIVE

3.8.5 Effets multiplicateurs

- Augmenter le pouvoir d'achat des citoyens
- Faire des bâtiments publics des projets vitrines en matière de développement durable
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Être résilient face au changement climatique
- Améliorer l'image de la commune et son attractivité
- Développer une filière locale de production énergétique

Objectif 9 :

3.9 Penser l'aménagement du territoire communal de façon globale et rationnelle

Défi C : Avenir Durable

3.9.1 Quel objectif ?

L'objectif global sera de préserver la qualité de vie au vu des perspectives démographiques. Il assurera un aménagement du territoire soucieux de conserver un équilibre global entre ses fonctions démographiques, touristiques et économiques.

L'objectif devra renforcer la polarité de Rendeux en centralisant les services et en améliorant la mobilité par une politique communale territoriale et foncière.

Il s'agira aussi de conserver une cohérence dans l'intégration des nouveaux logements dans le bâti existant.

Il anticipera la demande en logements et devra trouver un équilibre entre les fonctions touristiques et résidentielles des biens qui se libèrent.

IL devra adapter la planologie de son territoire de façon à préserver les espaces naturels, et encadrer, voire minimiser, l'artificialisation de son sol.

IL anticipera le changement climatique et ses conséquences telles que les inondations dans sa politique urbanistique.

3.9.2 Pourquoi cet objectif ?

L'évolution des caractéristiques de la population génère des changements en termes de logements et d'aménagement territorial. Lors de l'acquisition d'un bien, les jeunes ménages font face à la concurrence des seconds résidents. Les ainés et les PMR ont besoin de logements et d'équipements adaptés.

L'importance des gîtes et/ou la disproportion seconds résidents/population autochtone menace l'identité rurale de certains villages. Une piste avancée par la CLDR et la CCATM est de rationaliser les nouvelles implantations et la gestion des logements touristiques.

La commune doit remédier aux incongruités planologiques du plan de secteur dans certaines zones de loisirs et d'activités économiques. Enfin, la CLDR s'accorde à dire qu'une réflexion globale doit être menée sur le site de la laiterie de Chéoux qui constitue un enjeu important sur la commune.

3.9.3 Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En accompagnant la transition du site de la laiterie de Chéoux
- En densifiant le cœur de Rendeux-centre et en centralisant ses services
- En poursuivant la politique foncière dynamique de la commune
- En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population
- En créant des espaces de convivialité
- En anticipant la mutation des zones de loisirs
- En renforçant l'attractivité des cœurs de villages
- En remédiant aux incongruités planologiques
- En incluant la possibilité d'implantation artisanale ou de TPE sur son territoire
- En intégrant la mobilité douce dans les plans d'aménagement
- En encadrant les projets d'urbanisation dans les zones à risque

3.9.4 Indicateurs de résultat

Indicateurs	Valeur cible	Source
Nombre d'habitants de la commune	+ 5 %	Statbel
Nombre de nouveaux logements	5 par an	Commune
Nouveaux services au cœur de la commune	3	Commune
Nombre de SAR	Zéro d'ici 5 ans	Commune
Nombre de SOL dérogatoires	Zéro	Commune
Evolution de la superficie de sol artificialisé	Stabilisation	Commune
Nombre d'installations artisanales ou de TPE	2 par an	Commune

3.9.5 Effets multiplicateurs

- Améliorer la qualité du parc immobilier
- Augmenter les recettes communales
- Améliorer l'image de la commune et son attractivité
- Améliorer la mobilité douce
- Renforcer la cohésion sociale
- Stabiliser le marché immobilier
- Favoriser un tourisme intégré

4 Tableau récapitulatif des objectifs

Objectifs définis	1. Soutenir et stimuler le **dynamisme associatif, culturel et sportif** par des actions ponctuelles et l'offre d'infrastructures adéquates	2. Maintenir, diversifier et développer l'**offre commerciale**, tout en favorisant l'accueil des petites entreprises, la pérennisation de **l'activité agricole** et le développement des **circuits courts**	3. Préserver le territoire communal du **tourisme** de masse, en encourageant le développement d'un tourisme vert et éco-responsable
Chemins pour y parvenir	➢ En développant une offre suffisante en matière d'infrastructures sportives ➢ En développant une offre suffisante en matière d'activités culturelles ➢ En créant des locaux de rassemblement et de rencontre ➢ En complétant l'offre en maisons de village par des rénovations ou de nouvelles constructions ➢ En complétant l'équipement des différents comités ➢ En développant des initiatives de transition	➢ En développant les circuits courts ➢ En aménageant des espaces de distributions des produits de circuits courts ➢ En apportant un soutien communal aux acteurs agricoles ➢ En favorisant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement ➢ En développant des réseaux d'échange ➢ En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune	➢ En impliquant et en communiquant avec les différents acteurs du tourisme ➢ En étant attentif au maintien du caractère vert et durable de la commune ➢ En se dotant d'outils d'aménagement du territoire à portée indicative ➢ En développant des outils d'accueil numériques ➢ En réinventant les promenades à thème et les parcours découvertes ➢ En repensant des programmes et guides structurés ➢ En aménageant des entrées de communes en lien avec l'image éco-responsable
Objectifs définis	4. Garantir une **offre de services** complète pour les citoyens de toutes les tranches d'âges (de la petite enfance au grand âge)	5. Favoriser la **mobilité douce** utilitaire et touristique	6. Améliorer la **sécurité routière**
Chemins pour y parvenir	➢ En pérennisant l'offre de services existant : crèche, écoles, cabinet médical, logements séniors	➢ En complétant le réseau de voies lentes	➢ En aménageant et signalant les parkings publics et les passages dangereux

	➢ En renforçant les premières lignes de santé par la mise à disposition d'infrastructures adaptées ➢ En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs. ➢ En développant une dynamique de soutien aux jeunes ➢ En garantissant un accueil suffisant de la petite enfance ➢ En réduisant la fracture numérique ➢ En attirant de nouveaux services paramédicaux ou sociaux	➢ En anticipant les besoins liés à l'évolution de la mobilité lente ➢ En créant un parc de vélo électrique ➢ En créant du parcage alternatif ➢ En assurant le résultat et la mise en œuvre du PIC Mobilité ➢ En sensibilisant les citoyens aux bienfaits de la marche et du vélo ➢ En sensibilisant les acteurs HORECA à l'accueil des cyclistes ➢ En organisant des trajets quotidiens (scolaires…) à vélo et/ou pédestres ➢ En renforçant la sécurité des usagers faibles sur la route	➢ En assurant le résultat et la mise en œuvre du PIC Mobilité ➢ En aménageant les entrées et traversées d'agglomération et de villages ➢ En sécurisant les déplacements des usagers faibles ➢ En formant les usagers au partage de l'espace public ➢ En offrant des tracés alternatifs
Objectifs définis	7. Préserver et valoriser les qualités du **patrimoine** bâti, naturel et paysager	8. Coordonner une **politique environnementale et énergétique** globale	9. Penser l'**aménagement du territoire** communal de façon globale et rationnelle
Chemins pour y parvenir	➢ En identifiant des zones susceptibles d'être protégées ➢ En préservant les zones riches en biodiversité ➢ En dynamisant le développement de la nature. ➢ En rénovant les sites de mise en valeur des paysages ➢ En encadrant les rénovations et les nouvelles constructions ➢ En intégrant la notion de développement durable dans les rénovations et les nouvelles constructions	➢ En créant des initiatives de réduction de déchets ➢ En augmentant la propreté globale de la commune ➢ En atténuant les pollutions lumineuses ➢ En intégrant la production d'énergie renouvelable et la diminution de la consommation d'énergie dans les projets immobiliers publics et privés ➢ En poursuivant la mise en œuvre des projets du PAEDC ➢ En sensibilisant la population, principalement les élèves, aux enjeux climatiques	➢ En accompagnant la transition du site de la laiterie de Chéoux ➢ En densifiant le cœur de Rendeux-centre et en centralisant ses services ➢ En poursuivant la politique foncière dynamique de la commune ➢ En adaptant l'offre locative et foncière aux besoins de la population ➢ En créant des espaces de convivialité ➢ En anticipant la mutation des zones de loisirs ➢ En renforçant l'attractivité des cœurs de villages ➢ En remédiant aux incongruités planologiques

	➢ En valorisant les chapelles et églises de la commune ➢ En restaurant le petit patrimoine (mur en pierre sèche, etc.) ➢ En valorisant les monuments et sites de la commune ➢ En amenant la population à s'approprier son patrimoine ➢ En intégrant des synergies transcommunales telles que le PNDO	➢ En suscitant la réflexion autour de la valorisation des ressources comme l'eau, le bois, l'éolien et le soleil. ➢ En sensibilisant la population et les services communaux aux actions de réduction de consommation d'énergie ➢ En optimisant les performances énergétiques de l'immobilier et du charroi communal ➢ En gérant les forêts de manière durable	➢ En incluant la possibilité d'implantation artisanale ou de TPE sur son territoire ➢ En intégrant la mobilité douce dans les plans d'aménagement ➢ En encadrant les projets d'urbanisation dans les zones à risque

5